

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GÉRIATRIE – RÉSIDENTS

La Société québécoise de gériatrie (SQG) attribuera des bourses de formation pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année selon les règles énoncées ci-dessous. Les bourses seront attribuées sur la base de premier arrivé, premier servi.

### **1. Admissibilité**

Sont admissibles les personnes suivantes membre de la SQG et sur recommandation du directeur de programme de gériatrie, de soins aux personnes âgées ou de gérontopsychiatrie:

- 1° Résident inscrit dans un programme de tronc commun de médecine, de médecine familiale ou de psychiatrie.
- 2° Résident de médecine familiale inscrit dans un programme de formation complémentaire en soins aux personnes âgées.
- 3° Résident inscrit dans un programme spécialisé en gériatrie.
- 4° Résident de psychiatrie qui complète une formation spécifique d'au moins six mois en gérontopsychiatrie.

### **2. Types de bourses**

Il y a deux types de bourses :

1. Cinq bourses destinées au financement des frais de participation à une activité de formation en gériatrie hors Québec et dont le montant maximal est de 1000 \$, sur réception des pièces justificatives.
2. Dix bourses destinées au financement de participation à une activité de formation en gériatrie au Québec d'un montant maximal de 500 \$, sur réception des pièces justificatives.

Chaque résident admissible a droit à une bourse par année. Un feuillet T4A sera émis au boursier qui reçoit une bourse de plus de 500 \$. Les bourses seront remises par l'exécutif de la Société québécoise de gériatrie sur recommandation du directeur de programme de gériatrie, du directeur de la formation complémentaire en soins aux personnes âgées ou du responsable de la formation en gérontopsychiatrie. Le boursier s'engage à produire, pour le Bulletin de la Société, un article sur un sujet présenté lors du congrès auquel il a assisté ou un compte rendu de l'activité à laquelle il a participé.

### **Marche à suivre :**

Le résident qui désire recevoir une bourse doit en faire la demande auprès de la Société québécoise de gériatrie sur la formule : « Demande de bourse de formation en gériatrie ». Une fois complétée, cette formule devra être signée par son directeur et retournée à la Société québécoise de gériatrie avec les documents pertinents. Ces documents comprendront une identification de la formation choisie et l'explication en une demi-page, du lien entre cette formation et ses activités en médecine gériatrique.

La Société québécoise de gériatrie se réserve le droit de déterminer, à chaque année, le montant maximal réservé à l'attribution de bourses. Dans le cas où le nombre de demandes dépasse les montants disponibles, une priorité sera accordée aux résidents qui font une demande pour la première fois.

## DEMANDE DE BOURSE DE FORMATION EN GÉRIATRIE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. bureau : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

No assurance sociale (pour émission du T4A) : \_\_\_\_\_

Niveau de scolarité actuel : \_\_\_\_\_

Université : \_\_\_\_\_

### **La bourse sera utilisée afin de participer à l'activité de formation suivante :**

Titre de l'activité : \_\_\_\_\_

Dates : \_\_\_\_\_

Endroit : \_\_\_\_\_

Frais d'inscription : \_\_\_\_\_

Nom du directeur : \_\_\_\_\_

Signature du directeur : \_\_\_\_\_

Je reconnais que le montant de la bourse sera utilisé pour défrayer les coûts engendrés par ma participation à l'activité de formation décrite ci-dessus.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

***Note :** Veuillez joindre une copie du programme du congrès ou des objectifs du stage de formation et exposer, en une demi-page, le lien entre cette formation et vos activités en médecine gériatrique. Retournez le tout à la Société québécoise de gériatrie, 375, rue Argyll, Sherbrooke (Québec) J1J 3H5.*